

# COMPTE RENDU DE L'AUDIENCE DU 16 NOVEMBRE 2011

Le 16 novembre s'est tenue une audience entre la direction et les organisations syndicales. Les points suivants ont été abordés.

## IMMOBILIER

### *Nanterre Tivoli : actes de vandalisme*

Suite aux actes de vandalisme (8 vitres brisées) qui ont eu lieu récemment, il y a eu deux dépôts de plainte et une information a été transmise à la Direction Générale. Des rondes de police ont été demandées la nuit et le week-end. Les travaux de réparation vont être effectués et la direction étudie la possibilité d'étendre le système de protection des caméras.

### *Nanterre Tivoli : inondations*

Des fuites ont été constatées à l'accueil, elles ont pour origine des défaillances dans le système de climatisation. La société gestionnaire a été contactée.

### *Neuilly : corniches*

Suite à la chute de morceaux de corniches de la façade, des travaux ont été effectués mais une expertise en conteste la qualité. La société qui a réalisé les travaux rejette les conclusions de celle-ci. Par précaution la direction a décidé de maintenir les barrières de sécurité. Une nouvelle expertise va être réalisée.

### *Saint-Cloud*

L'élévateur de personnes destiné aux handicapés est en panne. La direction s'est engagée à examiner cette question.

A l'évocation de l'insuffisante luminosité constatée dans l'espace de travail du SIP, la direction a répondu « no comment ».

### *Sas d'accès aux caisses des SIP*

Ces installations ne permettent le passage que

d'une personne à la fois ce qui en période d'échéance génère d'importantes files d'attente. Dans certains cas les redevables peuvent attendre plusieurs dizaines de minutes avant d'accéder à la caisse ce qui crée exaspération et conflits. La direction a convenu que ce type de sas qui a été installé dans les premiers SIP n'est pas adapté à une forte affluence. Elle a expliqué que la DG est revenue sur leur implantation systématique et qu'elle autorisera les chefs de services à les laisser ouverts en période de pointe.

### *Espaces détente de Montrouge*

Nous avons demandé la mise à disposition d'un espace détente pour les collègues du site. La direction a répondu que compte tenu de l'existence d'une cantine il n'était pas prévu un tel aménagement. Toutefois, nous avons fait remarquer qu'il y avait des espaces disponibles et que l'accès à la cantine n'était pas autorisé en dehors des heures de repas. La direction a ajouté que s'il subsistait à l'issue des futures restructurations un espace, la question pourrait être rediscutée.

### *Travaux Boulogne*

La direction a assuré que les délais seraient respectés et que les deux SIP seraient installés avant la fin de l'année. Tous les travaux sur Jaurès seront terminés au 2<sup>ème</sup> semestre 2012.

Nous avons appris depuis que la direction a annoncé aux collègues de la FI, de la cellule CSP qui viennent de déménager du 3<sup>ème</sup> au 4<sup>ème</sup>, qu'ils allaient à nouveau devoir déménager cette fois-ci, avec les collègues du PRS, à Boulogne Sud. A aucun moment les représentants du personnel n'ont été avisés. Cela traduit bien la précipitation dans laquelle l'opération de Boulogne est conduite et les agents en font les frais.

## COLOMBES MUNICIPALE

La délégation est intervenue pour attirer l'attention de la direction sur plusieurs problèmes qui affectent ce poste. La copropriété refuse l'accès de l'ascen-

seur à nos collègues. Ces derniers sont amenés à aider les agents municipaux à transporter dans les escaliers les aspirateurs à pièces utilisés pour vider

les horodateurs. Cela représente des charges allant jusqu'à 100 kg. Un agent municipal s'est récemment retrouvé en arrêt maladie pour hernie discale. Nous avons demandé à ce qu'une solution soit trouvée afin que les agents ne participent plus à cette manutention lourde de risques pour leur santé.

La direction n'a pas caché que pour elle le mieux serait de déménager ce poste, ce qui, selon elle n'est pas réalisable aujourd'hui.

Elle a ajouté qu'elle allait se renseigner sur la ques-

tion de l'accès à l'ascenseur. La possibilité d'un dépôt des fonds directement à la Banque de France a aussi été évoquée.

**Pour nous, il n'est pas admissible que des collègues soient ainsi exposés à des risques physiques.**

Des solutions doivent être trouvées dans les plus brefs délais. La CGT a indiqué qu'elle réinterviendrait sur ce point lors du prochain CHS du 22 novembre.

## EFFECTIFS

La délégation CGT a rappelé que lors de la tournée des sites organisée avant les élections, dans de nombreux services les collègues ont lancé un véritable cri d'alarme concernant la situation des effectifs (par exemple Neuilly : recette municipale et SIP, Le-

vallois : RM et SIP, SIE de la Défense, etc...). Nous avons demandé à la direction de faire le point sur les effectifs.

Les éléments suivants nous ont été communiqués :

### Situation au 1er novembre

Catégorie	Emplois vacants avant prise en compte des CLM et autres congés	Emplois vacants après prise en compte des CLM et autres congés
A (inspecteurs)	-0,2	-10,2
B	-83	-137
C	-38	-94

**Le déficit réel est donc considérable.**

Pour les inspecteurs, la direction compte les stagiaires « premier métier » de la filière fiscale dans l'effectif de la catégorie ce qui pour nous est contraire à leur statut de stagiaire.

Liste complémentaire : 6 agents C de la filière Gestion Publique sont attendus au 1<sup>er</sup> février ainsi que des agents C filière Fiscale pour un nombre indéterminé.

Nous avons interrogé la direction quant au volume des prochaines suppressions d'emplois. Elle a affirmé qu'elle n'était pas à l'initiative des suppressions d'emplois dans le département et que ces dernières découlaient des orientations qui s'imposaient à la DG. Selon elle, le niveau 2012 de suppressions d'emplois devrait être inférieur à celui de l'an passé. A suivre...

## CHORUS

La CGT s'est faite l'écho des difficultés rencontrées par les collègues et de leurs demandes suite au déploiement de CHORUS V6 dans la direction :

- les agents demandent la désignation d'un référent Chorus spécialement dédié à l'application comme c'est le cas dans les Yvelines.

Les premières formations ne correspondent pas aux fonctions exercées. Les formations outils ne sont pas généralisées mais réservées en priorité au service de la comptabilité. Or certaines des saisies d'écritures comptables qui nécessitent l'outil CHORUS sont réalisées dans différents services : liaison rémunération, dépense, produits divers. Pour ces agents, les formations outils n'interviendront qu'en mars 2012 soit 3 mois après le déploiement. Ils

demandent à suivre ces formations au plus vite.

### Pratique de l'outil CHORUS :

L'application, contrairement à ce qui avait été annoncé, s'avère fastidieuse et chronophage : il faut parfois ouvrir trois fenêtres en même temps pour réaliser certaines opérations.

De plus, les agents ont besoin de soutien technique, puisqu'ils ne savent pas encore passer certaines opérations comptables. Les demandes par fiches DESK auprès de l'AIF (Agence pour l'Informatique Financière) ne sont pas satisfaisantes et n'obtiennent pas de réponses. La direction nous a répondu que l'AIF elle-même n'était pas à même de répondre à toutes les questions.

Il est arrivé que les agents passent près de 4 heures pour passer une écriture. La direction a confirmé ces difficultés de mise en route et de maîtrise de l'application. Elle estime à 18 mois le temps nécessaire pour maîtriser pleinement l'application et ses potentialités.

Une note d'apurement préalable a été transmise sans tenir compte de l'état des services qui sont débordés.

En outre, CHORUS est mal traduit. Une partie de la liste des propositions est en allemand. Les débits-

crédits eux mêmes sont en allemand.

CHORUS se traduit également par la multiplication des prises en charges et des règlements qui en découlent, notamment des chèques. Cela alourdit considérablement les tâches d'encaissement et peut occasionner un risque d'erreur accru. La CGT a relayé la demande des agents concernés d'un lecteur optique.

***La direction a demandé communication des notes rédigées par la CGT. Elle s'est engagée à examiner tous les points évoqués.***

## QUESTIONS DIVERSES

### ***EMR Créteil :***

La direction a confirmé qu'un EMR avait été « prêté » à la DLU de Créteil pour une période d'un ou deux mois. En effet, l'effectif attribué au service de facturation s'avère très insuffisant. Un IP de la direction se voit également missionné. La direction s'est engagée à prendre en compte toutes les contraintes dues au déplacement (remboursement de frais et aménagements horaires). Toutes les directions d'Ile de France se trouvent ainsi mises à contribution. Le sous effectif généralisé nous conduit droit dans le mur !

Pour nous il est inacceptable de déroger aux principes statutaires d'affectation dans le département.

### ***Remboursement des frais de déplacement des EDRA***

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre, les EDRA bénéficient du régime de droit commun de remboursement de frais. Or ce régime s'avère plus favorable que le régime antérieur et aurait dû intervenir plus tôt. La

direction a confirmé que l'alignement du régime des EDRA sur celui des vérificateurs n'était intervenu qu'au 1<sup>er</sup> septembre. La question du rattrapage pour la période antérieure reste posée pour la CGT.

### ***Autorisation d'absence pour veille de concours***

Une fois de plus, la CGT est intervenue sur ce dossier suite aux problèmes rencontrés sur le site de Colombes. L'agent qui présente une autorisation d'absence pour veille de concours se voit accorder au mieux une demi-journée et doit compléter en prenant sur ses congés. Le tout au nom de la « nécessité de service ».

Comment parler de nécessité de service puisque l'agent est absent, que ce soit en autorisation d'absence ou en congé ? La direction a reconnu l'incohérence de cette situation. Les collègues verront leur situation régularisée sur demande. Mais la direction persiste à donner une interprétation restrictive de la note de la DG et de la référence à la nécessité de service.

## BUDGET 2012

La CGT a demandé quelles seraient les conséquences des restrictions budgétaires annoncées sur le budget 2012.

La direction s'est déclarée confiante et estime qu'elle pourra faire face aux dépenses de fonctionnement.

## INFORMATION

Le prochain comité technique local ayant pour ordre du jour les emplois aura lieu en janvier 2012.

**N'hésitez pas à nous contacter  
si vous rencontrez un problème quelconque.**



# Bulletin d'adhésion

Pour un syndicalisme de conquêtes sociales

## SECTION :

.....

- Actif       Stagiaire  
 Retraité

Je souhaite m'abonner à :

- la Nouvelle Vie Ouvrière*

### Facultatif

> Pour les agents A et A+

Adhésion à l'UGICT  
(secteur Cadres & Techniciens)

- OUI       NON

L'adhésion à l'Ugict n'entraîne pas de cotisation supplémentaire.

La revue « Option » est adressée à chaque adhérent à l'UGICT.

RESERVÉ À LA SECTION

Saisie **CoGiT**iel par la section  
le : ..... / ..... / .....

Date de réception au bureau national  
le : ..... / ..... / .....

NOM : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .. / .. / ....

Catégorie : ..... Grade : .....

Echelon : .....

Filière fiscale  Filière publique

Adresse administrative :

.....  
.....  
.....

Adresse pour l'envoi de la presse :

- Adresse administrative :  
 Adresse personnelle (préciser) :

.....  
.....  
.....

Tél. :

.....

Mel :

.....

Date : .. / .. / .... Signature :